

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 10 juin 2013**

**2013 DAC 251G** Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré à L'affaire Germaine Berton – Croquis et dessins du procès en cour d'assises (18-24 décembre 1923), par Louis Hanny. Collection À la découverte des Trésors des Archives de Paris.

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général**

Vu l'article 66 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, particulièrement en ce qui concerne les archives ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation la fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré à L'affaire Germaine Berton – Croquis et dessins du procès en cour d'assises (18-24 décembre 1923), par Louis Hanny. Collection À la découverte des Trésors des Archives de Paris;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le prix de vente au public de l'ouvrage consacré à L'affaire Germaine Berton – Croquis et dessins du procès en cour d'assises (18-24 décembre 1923), par Louis Hanny. Collection À la découverte des Trésors des Archives de Paris, publié par la direction des services d'archives de Paris, 2013. I.S.B.N. 978 – 2-86075-024-0, est fixé à 10 euros.

Article 2 : Les recettes seront constatées sur le chapitre 70, nature 7088, rubrique 315, du budget de fonctionnement du département de Paris de 2013 et des exercices ultérieurs.

Article 3 : Les dépenses relatives à l'édition de cet ouvrage, estimées à 18 000 euros, seront imputées sur le chapitre 011, nature 6236, rubrique D315, du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2013.